

RÈGLEMENT FAIR PLAY TROPHY DE LA SFL

État: 01.07.2025





Règlement Fair Play Trophy de la SFL

Vu les Statuts de l'ASF et de la SFL et les règlements de l'UEFA.

Article 1 – But

La SFL organise chaque saison un Fair Play Trophy récompensant les trois clubs de Super League et les trois clubs de Challenge League qui ont fait preuve du plus grand fair play durant les matches du championnat.

Article 2 – Champ d'application

Ce règlement sert de base pour fixer les modalités et les montants pour récompenser les gagnants du Fair Play Trophy de la SFL.

Article 3 – Modalité et classement

Le classement des clubs dans les deux championnats est déterminé par le nombre de points de pénalité attribués pour les avertissements et les expulsions. Le nombre de points de pénalité attribués pour chaque infraction est basé sur les «Directives sanctions de l'ASF» dans leur version en vigueur.

Article 4 – Lauréats

Dans chaque championnat, la première place revient au club ayant obtenu le moins de points à la fin du championnat. En cas d'égalité de points, le club ayant le moins d'expulsions gagne. En cas de nombre égal d'expulsions, le gagnant sera désigné par tirage au sort.

Article 5 – Prix

- 1) Les clubs classés aux trois premiers rangs de la Super League et de la Challenge League reçoivent de la SFL les montants suivants:

Super League	1e rang CHF 50 000.-	2e rang CHF 30 000.-	3e rang CHF 20 000.-
Challenge League	1e rang CHF 50 000.-	2e rang CHF 30 000.-	3e rang CHF 20 000.-
- 2) Ces prix doivent être affectés à la formation des joueurs espoir et des juniors.

Article 6 – Communication et commercialisation

Les classements du Fair Play Trophy de la Super League et de la Challenge League sont publiés et actualisés en permanence durant la saison sur le site Internet officiel de la SFL. Le Comité de la SFL peut accorder à des tiers les droits sur le nom du Fair Play Trophy d'un championnat.

Article 7 – Information des clubs et du public

La SFL informe les clubs et le public de l'existence du Fair Play Trophy par tous les moyens qu'elle juge opportuns.

Article 8 – Contestation

Toute contestation en rapport avec le présent règlement est tranchée définitivement et souverainement par le Comité de la SFL.

Article 9 – Divergence de textes

En cas de divergence entre les textes allemand et français, la version allemande fait foi.

Article 10 – Adoption et entrée en vigueur

Le présent Règlement est une fusion du précédent Règlement du «Challenge Fair-Play» de la SFL et les directives du Comité de la SFL pour le «Fair Play Trophy». Il a été adopté par l'Assemblée générale extraordinaire du 19.05.2021 et entre en vigueur le 01.07.2021 pour la saison 2021/22.

Swiss Football League
Maulbeerstrasse 10
P.O. Box | 3001 Bern

+41 31 552 800
info@sfl.ch

